

Bordeaux le 10 février 2024

Mesdames, Messieurs les Président(e)s, et Responsables de club

Le Comité régional ULM Nouvelle Aquitaine vous propose de participer a une nouvelle édition du jour le plus long prévue le Samedi 22 Juin 2024 (report possible au 29 juin en fonction de la météo).

Cette manifestation qui se veut avant tout placée sous le signe de la convivialité sera l'occasion de faire voler vos membres qu'ils soient Pilotes, instructeurs, élèves ou simple passager, et de leur faire visiter de nouvelles plateformes, elle est ouverte à tous les clubs et tous les pilotes de la région Nouvelle Aquitaine affiliés et licenciés à la FFPLUM, à jour de leurs cotisations et de leurs assurances à la date du jour le plus long.

Pour participer à cette journée il vous suffit de nous retourner le bulletin d'inscription ci joint dûment complété de préférence par mail <u>baillyjf-adi@hotmail.fr</u> ou par courrier au Comité Régional ULM Nouvelle Aquitaine 19 place Faubourguet 33210 PREIGNAC, avant la **date limite du 10 Juin 2024.**

Si aucun de vos membres ne souhaite y prendre part, votre base peut cependant participer en tant que **base d'accueil** (voir choix sur le bulletin d'inscription), cela ne vous impliquera aucune logistique de restauration ou autre, même si un petit café peut être agréable aux visiteurs (voir quelques litres d'essence de disponibles), seulement une personne en permanence sur la base pour enregistrer les passages et tamponner les fiches des participants.

Les clubs **participants** recevront **les bulletins d'inscription Appareils et Pilotes,** ainsi que les autres fiches nécessaires pour participer à la manifestation en temps utile par mail, a noter que les pilotes participants devront s'inscrire sur leur espace licenciés fédéral.

Le Comité Régional Nouvelle Aquitaine souhaiterait que cette manifestation soit une réussite et que plus de clubs participent (ne serait ce qu'en base d'accueil), nous vous remercions par avance de votre participation.

Philippe ARCHAMBAUD Jean françois BAILLY Pôle animation du CRULMNA

LE JOUR LE PLUS LONG 2024

22 Juin 2024

Bulletin d'inscription des Clubs ou des Bases d'accueil Fiche à retourner par mail à baillyjf-adi@hotmail.fr avant le 10 Juin 2024



Tampon du club						
Club participant et/ou Base d'accueil						
Nom du Club participant: Code Club FFPLUM :						
Nom de la base : Code de la base LF						
Nom du Président: Mail: Téléphone:						

Coordonnées des superviseurs

Les superviseurs sont chargé d'apposer le tampon du club et noter l'heure de passage sur la fiche appareil et pilotes, de renseigner les passages sur la fiche d'enregistrement des passages avec signature obligatoire des pilotes.

Nom, Prénom:	N° de portable avec WhatsApp souhaité *
Présent de: 7h45 à: h	

Nom, Prénom:				N° de portable
Présent de:	h	à	h	

Nom, Prénom:				N° de portable
Présent de:	h	à	20h00	

^{*} Par défaut c'est ce N° de Tél portable qui sera enregistré par l'organisateur pour donner ou non le top de départ de l'épreuve.



LE JOUR LE PLUS LONG DU CRULMNA 2024

REGLEMENT

ARTICLE 1

Le Comité Régional U.L.M. Nouvelle Aquitaine organise une journée d'animation des clubs ULM de la région intitulée **LE JOUR LE PLUS LONG**, cette journée doit favoriser les rencontres interclubs et dynamiser l'activité des clubs en faisant participer le maximum de pilotes et d'appareils.

ARTICLE 2

L'objectif du **jour le plus long** » au cours de cette journée est de faire voler un maximum de machines et de pilotes (éventuellement accompagnés d'élèves, d'instructeurs ou de passagers), faire parcourir un maximum de distance et de visiter un maximum de bases participantes à cette animation.

Cette journée est avant tout placée sous le signe de la convivialité.

ARTICLE 3

Cette journée sera portée à la connaissance des clubs et des pilotes par:

- une affiche publicitaire mise à la disposition des clubs sur le site https://www.ulm-nouvelle aquitaine.ffplum.fr
- par la newsletter du CRULMNA.

ARTICLE 4

Il n'y a pas de frais d'inscription, cette opération est financée par le Comité Régional ULM Nouvelle- Aquitaine

ARTICLE 5

Pour tout motif empêchant le déroulement normal de la journée, la participation d'au moins 30 % des clubs inscrits est nécessaire pour que l'objectif soit validé.

ARTICLE 6

Cette animation est ouverte à tous les clubs de la région Nouvelle Aquitaine affiliés à la FFPLUM (Fédération Française de Planeurs Ultra légers Motorisés) et à tous les **pilotes licenciés à la FFPLUM** à jour de leur cotisation la veille de la date du Jour Le Plus Long, qui pourront participer à cette journée en se rattachant (ou non) à un club de leur choix.

le nombre de pilotes rattachés par club sera limité à 20 % des licenciés de ce club.

ARTICLE 7

Aucun décollage ne pourra avoir lieu avant 8 h (heure locale) et aucun pointage ne sera pris en compte après 20 h (heure locale).les bases d'accueil seront ouvertes de 8 h à 20 h

ARTICLE 8 attribution des points

Pilote: 50 points par pilote participant (la place du passager étant occupée ou non)

Bases : 100 Points seront attribués par base visitée à l'exclusion des retours à la base de départ.

Un coefficient sera appliqué à chaque machine en fonction de ces performances

Distance parcourue : 1 point par kilomètre parcouru suivant une grille établie par l'organisateur.

Un coefficient sera appliqué à chaque machine en fonction de ces performances

Paramoteur: 1.8

Pendulaire type 1: 1.1 (moteur Rotax 447 503 582 HKS ou puissance inférieure à 70cv)

Pendulaire type 2 : 1.0 (moteur Rotax 912 914 ou puissance supérieure à 70cv)

Multi axes type I: 0.9 (moteur Rotax 447 503 582 HKS ou puissance inférieure à 70cv)

Multi axes type 2 : **0.7** (moteur Rotax 912 914 ou puissance supérieure à 70cv)

Autogire: 0.8

Aucune différence n'est faite pour les biplaces, qu'il y ait une ou deux personnes à bord.

ARTICLE 9

Tous les clubs ont une chance égale de remporter ce challenge quelque soit sa taille du fait des pondérations utilisées pour le classement, la pondération sera calculé avec un nombre minimum de 12 pilotes licenciés à la FFPLUM

ARTICLE 10 Classement des clubs

Le premier recevra un prix de 300 €, le second de 200 €, le troisième de 100 € (dans la limite du budget disponible).

ARTICLE 11 Les pilotes participants devront être en possession de leur licence pilote fédérale et de leur assurance valide au jour de l'inscription.

Chaque pilote organisera son périple sous sa seule responsabilité en tant que commandant de bord et dans le respect des règles de circulation aérienne.

Il devra s'assurer des consignes spécifiques appliquées sur chaque base visitée (carte VAC, circuit d'intégration, etc.), et du parfait état de sa machine et de son aptitude à effectuer les étapes prévues.

Le non respect avéré de ces clauses entraîne l'exclusion du pilote incriminé en cas d'imprudence grave le club pourra être pénalisé voir déclassé.

ARTICLE 12

La base de départ sera obligatoirement la base finale de retour, pour les pilotes privés dont l'appareil n'est pas stationné sur la base du club pour lequel ils se sont engagé au JLPL la base de départ et de retour pourra être le lieu réel de stationnement, ce sera à noter dans la case N°1, a noter que ce lieu de départ ne sera pas considéré comme base visitées tout comme la base du club pour lequel il est engagé.

Il n'est pas exclu de revenir plusieurs fois à sa base de départ, dans ce cas le tampon de contrôle sera apposé sur la fiche de participation au même titre que les autres bases visitées, a noter toutefois que ces retours ne donneront pas lieu à l'attribution de points pour base visitée seules les distances parcourues seront prises en compte.

ARTICLE 13 Inscription des bases et clubs participants

Pour que les clubs puissent participer, il leur suffit d'adresser leur bulletin d'inscription, disponible sur le site internet du CRULMNA https://www.ulm-nouvelle-aquitaine.ffplum.fr dûment complété, comprenant outre les coordonnées du club, les noms des superviseurs avec leur coordonnées téléphoniques, soit par mail baillyjf-adi@hotmail.fr ou par courrier au Comité Régional ULM Nouvelle Aquitaine 19 place Faubourguet 33210 PREIGNAC. avant la date limite du 10 Juin 2024

Les clubs inscrits recevront l'ensemble des fiches nécessaires (fiches contrôle des passages), et le règlement de la manifestation en temps utile et par mail

ARTICLE 13 BIS Inscriptions des pilotes et appareils participants

Dorénavant les inscriptions des pilotes participants devront se faire obligatoirement sur le site fédéral (EXALTO) cela permettra que la manifestation soit couverte en RESPONSABILITE CIVILE par l'assurance fédérale.

Une fois votre inscription validée, vos clubs vous remettrons les fiches de participation vierges qu'ils auront préalablement imprimé, ces fiches vous permettront de participer au JLPL après les avoir renseignées, elles serviront à valider vos vols et les BASES visitées.

Ces fiches peuvent être demandées à <u>crulmna@gmail.com ou baillyjf-adi@hotmail.fr</u>

Ces fiches devront obligatoirement être présentées aux superviseurs pour validation, et ce sur chaque base visité, l'heure de passage sera renseignée.

les passages des équipages devront être renseignés et visés par chaque pilote participant et sur chaque base sur la fiche de contrôle des passages présenté par le(s) superviseur (s).

Les fiches machines devront êtres regroupées par club et retournées dans les 48 h qui suivent l'opération à l'organisateur (CRULMNA) par mail ou courrier aux adresses précédemment citées (article 7)

Toute fiche remise non lisiblement remplie, incomplète, raturée, modifiée, dont les horaires ne correspondraient pas aux horaires enregistrés par les superviseurs ne sera pas prise en compte, en cas de triche manifeste le club pourra être pénalisé voir déclassé.

ARTICLE 14 Club d'accueil

Chaque club participant s'engage à prévoir la présence d'une ou plusieurs personnes chargées de valider les passages sur sa propre base, **de 8h à 20h, e**n cas de non respect de cette clause, le club participant sera pénalisé (- 20% des points obtenus)

Il serait souhaitable que les clubs participants envisagent la possibilité de proposer accueil (café/ rafraîchissements) aux pilotes de passage, Prévoir également quelques Jerricans de carburant pour le ravitaillement des appareils (huile non fournie).

ARTICLE 15

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, cette journée devait être modifiée ou annulée.

Il se réserve, dans tous les cas, la possibilité d'en modifier la date et si nécessaire le règlement.

ARTICLE 16

Le simple fait de participer à cette journée implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser sera tranchée souverainement par l'organisateur : le Comité régional Nouvelle Aquitaine. Le présent règlement est mis à disposition sur le site du Comité Régional https://www.ulm-nouvelle-aquitaine.ffplum.fr

Bordeaux le 10/02/2024